

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00188**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE VERTE ET  
DE LA VOIE VERTE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 89

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 29 mai 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190523-D20190018810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

**Pouvoirs :**

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ,  
M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE VERTE ET DE LA VOIE VERTE**

#### **I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique**

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'aménagements de renforcement de la trame verte et bleue intégrés à un contexte global de biodiversité à l'échelle communale, ainsi que les aménagements pédagogiques de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de Saint-Etienne sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux d'aménagement de la boucle verte et de la voie verte.

#### **II. Le projet porté par la commune de Saint-Etienne**

La Ville de Saint-Etienne souhaite aménager un tronçon de voie verte de 1 km en vue d'atteindre une boucle verte complète et sans interruption. Celle-ci reliera les grands parcs urbains et réservoirs de biodiversité entre eux, en conciliant corridors écologiques et 26 km de cheminements piétons. La portion concernée se situe sur les anciennes voies ferrées au nord-est de la ville, actuellement en friche, dans la continuité des aménagements réalisés ou en cours par l'EPASE, aux portes du quartier du Soleil.

Ce projet s'inscrit plus globalement dans le cadre de l'aménagement de la boucle verte et de la voie verte, intégré à l'étude Trame Verte et Bleue de la Ville de Saint-Etienne, réalisée en 2017. Ce projet fait partie intégrante du projet urbain de la Ville et vise à renforcer la nature en ville et la biodiversité, tout en valorisant le patrimoine historique et naturel. En effet, une signalétique pédagogique permettra de sensibiliser le public aux enjeux de la nature et de la biodiversité en ville.

Le coût total d'opération est estimé à 431 356,95 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Etienne s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 350 000,00 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 139 807,42 €.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 139 807,42 € pour ce projet.

La commune a sollicité une autre aide financière (Région Auvergne-Rhône-Alpes), à hauteur de 109 027,00 €.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Etienne pour les travaux d'aménagement de la boucle verte et de la voie verte d'un montant maximum de 139 807,42 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2020 sous réserve de l'adoption du BP 2020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU